

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0051353

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6080

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZADAKI NAIMA

Date de naissance : 16/01/1963

Adresse : BOUL VARTANTAN REG ANOUF IMM 6 APP

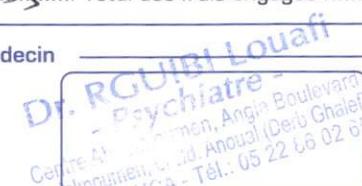
203 Bourgogne

Tél. : 06 61 32 26 93 Total des frais engagés :

34014 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/3/2024

Nom et prénom du malade : Rue ZADAKI NAIMA

Age : 61 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dépression

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

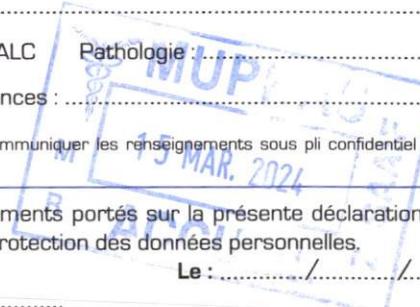
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/3/2024	1	5	350 DH	RGLM psychiatre 05/22/02 q

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ISMA, MSA Louali Abdellah Rue Abou Al Waqt - Bourgogne Casablanca - Tél: 0522 36 97 44	12/03/84	3054,60.

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 6 118001 03007 1 <input checked="" type="radio"/> Anafranil® SR 75 mg 20 comprimés pelliculés sécables PPV : 93,00 DH	 6 118001 03007 1 <input checked="" type="radio"/> Anafranil® SR 75 mg 20 comprimés pelliculés sécables PPV : 93,00 DH	 6 118001 03007 1 <input checked="" type="radio"/> Anafranil® SR 75 mg 20 comprimés pelliculés sécables PPV : 93,00 DH	 6 118001 03007 1 <input checked="" type="radio"/> Anafranil® SR 75 mg 20 comprimés pelliculés sécables PPV : 93,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dr RGUIBI LOUAFI

Psychiatre

Diplômé de la Faculté
de médecine de Paris

Consultant, ancien chef service
et chef consultation au C.H.S. de Taïf

Centre Abdelmoumen - Angle Bd Abdelmoumen
et Bd Anoual (Derb Ghalef) - Casablanca
Tél.: 05.22.86.02.65 / 05.22.86.00.78

Sur Rendez-vous
PHARMACIE ISMAILIA
Louali Abdellah
Rue Abou Al Waqt - Bourgogne
Casablanca - Tél: 0522 36 97 44
Casablanca, le

الدكتور رغيب لوفي

اختصاصي في الأمراض النفسية والعقلية

خريج كلية الطب بباريس

مستشار الطب النفسي

رئيس مصلحة ومدير العيادات

الخارجية بـ م.ص.ن. بالطائف (سابقا)

مركز عبد المؤمن - تقاطع شارع عبد المؤمن
وشارع أنوال (درب غلوك) الدار البيضاء
الهاتف : 05.22.86.00.78 / 05.22.86.02.65

بالموعد

الدار البيضاء، في

93,00 × 13
Dr Me ZADAKI NAIMA

1) Anofavil 75 mg (15 doses)

1 Cpl 20/8
126,80 × 2
201,60 × 4

2) No dep 500mg 17559
(6 boxes)

1 Cpl 20/7

169,40 × 2
1 Cpl losan

3) MED 12 AYIN 54 17560
(2 boxes)

113,80 × 4

1 Cpl 20/7

3054,60

4) DEPALCINE 500g checp 17561
(4 boxes)

Dr. RGUIBI Louafi
Psychiatre
Centre Abdelmoumen
Casablanca - Tel: 05.22.86.00.78
05.22.86.02.65